

LA GRANDE RÉFORME

(Fondée par Eugène Humbert 1931-1939)

14, Rue de la Duée, PARIS (XX^e)

Culture de soi — Education et réforme sexuelles sur une base rationnelle — Pacifisme scientifique

Adresser toute correspondance à Madame Jeanne HUMBERT
7, Boulevard Demagny, Lisieux, Calvados - C. C. P. 5236-66 Paris

Abonnement annuel : 150 francs — Etranger : 200 francs

DERNIER AVIS

La GRANDE RÉFORME est dans la pénible nécessité de suspendre sa publication. Nous espérons toutefois que nos lecteurs auront à cœur de voir reparaître notre périodique et qu'ils s'efforceront de lui apporter le soutien qui lui fait momentanément défaut.

Nous nous excusons auprès du noyau de fidèles qui n'a jamais cessé de nous entourer de sa généreuse sympathie ; mais nous regrettons la défection d'un trop grand nombre d'abonnés. Leur négligence, ou leur abandon, a compromis la vie de la GRANDE RÉFORME. Ne pouvant sans cesse renouveler nos appels ni continuer de servir le journal gratuitement, hélas, nous attendrons qu'un regain d'intérêt stimule les défaillants.

Il ne faut pourtant pas oublier que la disparition, l'un après l'autre, de tous les journaux indépendants, non conformistes, liés à aucun parti, est au bénéfice de la presse réactionnaire, bourgeoise ou totalitaire, et que c'est un recul fatal pour nos idées.

POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Commandez ces trois biographies

Par Jeanne HUMBERT

EUGÈNE HUMBERT

La vie et l'œuvre d'un néo-malthusien
Edition unique numérotée mi-luxe
illustrée de portraits et reproductions
diverses. L'histoire du néo-malthu-
sianisme en France.

Prix : 350 francs, franco

GABRIEL GIROUD

(G. HARDY)

L'auteur de *La Question de Popula-
tion, Moyens d'éviter la grossesse,*
Paul Robin, etc.

Une plaquette, prix : 50 fr.

SÉBASTIEN FAURE

L'homme, l'apôtre, une époque

Prix franco : 210 francs

SUS A L'ERREUR ET AU MENSONGE

par Pierre MARIE

Au moment même où les délégations des Nations Unies — si l'on peut dire — se réunissaient au Palais de Chaillot, un livre paraissait (chez Julliard) auquel les critiques n'ont pas, sauf erreur, accordé l'attention méritée.

L'auteur, M. Gaston Bouthoul, a mis l'accent, dans un volume intitulé : « 8.000 traités de paix », sur des problèmes d'un intérêt capital.

Examinant ces traités et les guerres s'étant déroulées durant les périodes les séparant, M. Bouthoul est amené à penser que les conflagrations entre peuples constituent une sorte de ponction nécessaire opérée sur une natalité trop abondante. Natalité intensive et excessive, désordonnée parce que ne tenant aucun compte des données économiques, des nécessités de consommation alimentaire, en regard d'une production devenant vite insuffisante et conditionnée, en outre, par les perturbations atmosphériques et par l'usage des terres cultivables.

« Une natalité provoquée — dit l'auteur — mène fatalement à une mortalité organisée. »

C'est en effet un phénomène constant dans l'Histoire.

A intervalles plus ou moins rapprochés le chiffre de la population croissant considérablement, et la terre se refusant à nourrir cet afflux, ce surcroît de bouches voraces, la disparition d'une partie des gens s'opère sous forme de tueries organisées. Et les motifs invoqués : honneur national, idéaux divers, civilisation, etc., ne seraient qu'étiquettes mensongères destinées à tromper les jeunes hommes, à leur faire accepter le sacrifice de leur vie.

Voilà donc une nouvelle et utile contribution à l'œuvre d'honnêteté que nous menons ici. Nous ne serons jamais trop pour déchirer le

voile bandant encore les yeux de tant de gens.

En face des pactes politiques aux doctrines fausses, aux conceptions à éclipses et qui ont — les uns comme les autres — affirmé leur incapacité, voire leur malfaisance, il importe de dresser des vérités essentielles, immuables, définitives.

Au surplus, lesdits partis se sont bien gardés de prendre position avec clarté, avec fermeté, sur le problème de la fécondité humaine. Les uns, sous le couvert de dogmes étroits, périmés, préfèrent éluder la question. D'autres y apportent l'habitude de leurs reniements ; quelques-uns, enfin, semblent ignorer que la natalité, plus ou moins intensive, conditionne absolument le comportement de l'histoire mondiale.

Cette ignorance, ce manque de compréhension permettent aux chefs d'Etat, aux meneurs de peuples de pousser à la procréation irraisonnée, d'encourager chétifs, demi-fous, alcooliques et autres tarés à s'assurer une descendance nombreuse. Tout cela pour, ensuite, réclamer une part plus large de soleil, exiger plus de territoires, plus d'« espace vital », pour reprendre la formule dont on nous a rebattu les oreilles durant ces vingt-cinq dernières années.

Le devoir est simple. Face à l'erreur, à l'imbécillité, au mensonge, nous devons opposer la claire, la saine vérité, la solution rationnelle : limitation des naissances, en tenant compte de la valeur physique et des moyens financiers des familles, et, aussi, surtout, en s'inspirant des possibilités économiques et sociales.

Le treizième Congrès de gynécologie vient de terminer ses travaux à Biarritz. Plus de deux cents spécialistes y ont participé, dont cinquante praticiens étrangers venus des quatre coins du monde. Plusieurs vœux ont été émis, demandant notamment qu'il soit institué un enseignement sur les questions sexuelles, etc... que le certificat pré-nuptial ne soit délivré qu'après un examen complet par un gynécologue.

Echos

Mesure d'urgence au Japon.

Une loi autorisant les médecins à provoquer l'avortement des femmes japonaises pour des raisons sanitaires ou économiques et sous le contrôle de commissions locales d'eugénisme a été approuvée au Parlement.

Cette mesure législative est prise dans le cadre des dispositions destinées à ralentir le taux d'accroissement de la population japonaise qui augmente actuellement de 1.700.000 individus par an.

Au début du mois le docteur Shozo Toda, professeur honoraire à l'université de Tokio, avait proposé qu'il soit interdit aux familles japonaises d'avoir plus de deux enfants pendant les vingt prochaines années.

Le divorce en U.R.S.S.

La Loi socialiste, organe du ministère soviétique de la Justice, relate que la proportion des divorces en U. R. S. S. a considérablement diminué depuis l'introduction en 1944 d'une réglementation plus stricte du divorce.

Le journal critique les juges qui reconnaissent une « cohabitation accidentelle » comme motif de divorce. « La guerre, dit-il, a été la cause de la séparation forcée de millions de familles pendant plusieurs années, mais cela ne doit à aucun prix conduire à la dissolution de la famille (...). Un tel concept est contraire à notre morale communiste. »

On croirait lire un décret Pétain!

Sont blâmés également les juges qui accordent des divorces pour querelles fréquentes dues à des différences de goûts, par exemple parce que la femme aime trop le théâtre, ou que le mari refuse de vivre avec la belle-mère.

La publication juridique précise qu'à l'heure actuelle 45,9 % des divorces ont pour cause l'infidélité et 23,4 % la mésentente entre les époux.

Inconscience - Ignorance.

« Jeanne Robichon, victime d'une très lourde hérédité alcoolique, était depuis l'âge de huit ans atteinte d'idiotie ; elle avait régulièrement des crises nerveuses qui lui faisaient perdre la tête. »

Et c'est à cette irresponsable furie que sa sœur confiait son enfant de 4 mois !... Les journaux nous apprennent le drame : « A coups de ciseaux et de fer à repasser, Jeanne Robichon, 19 ans, a tué sa petite nièce Maryse Taillefer âgée de 4 mois. »